



Refus de représentation d'enfants

Par **jasonboucher**, le **01/02/2010** à **15:52**

Bonjour,

Je suis papa séparé, d'un coté de 2 enfants, avec un jugement fixant les droits de visite, de garde et de pension alimentaire, et papa d'un autre coté d'un enfant, avec aucun jugement pour l'instant.

Concernant les 2 enfants, lors de mes périodes de garde, mon ex-ex-compagne exige de ma part de lui communiquer l'endroit et/ou la personne qui garde mes enfants lorsque je ne peux poser de vacances pour les garder (n'ayant que 5 semaines de vacances, et non 10 semaines comme les enfants scolarisés). Et si je refuse de lui communiquer ces informations, elle refuse de me laisser les enfants, et veut aller à la gendarmerie (pour quoi faire? je ne sais pas). Que suis-je censé faire?

Concernant mon autre enfant, le jugement n'ayant pas encore eu lieu, mon ex-compagne ne veut pas me laisser ma fille si je ne l'appelle pas 2 fois par jour!

De la même façon, que puis-je faire?

Cordialement,

Jason BOUCHER

Par **Marion2**, le **01/02/2010** à **23:58**

Bonsoir,

Le moins qu'on puisse dire, c'est que vous n'avez pas de chance ...

. Pour vos deux enfants, lorsque vous exercez votre droit de visite et d'hébergement, vous faites ce que vous voulez, vous n'êtes absolument dans l'obligation de communiquer quoique ce soit à votre ex-compagne.

Si elle refuse de vous donner les enfants, c'est vous qui devez aller à la gendarmerie et déposer une main-courante pour non présentation d'enfants.

Si elle insiste, vous pouvez prendre contact avec un avocat afin qu'il lui envoie un courrier dans ce sens (le prix d'une consultation).

. Pour votre autre enfant, le jugement n'ayant pas encore eu lieu, vous avez autant de droit sur lui que votre ex-compagne. Elle n'a pas à vous faire ce chantage.

Là aussi, vous pouvez aller à la gendarmerie.

Bon courage à vous.